

TABLE D'EXTENSION DES VOEUX

L'extension des vœux concerne les personnels qui doivent impérativement recevoir une affectation à la rentrée 2015 et qui n'ont pas trouvé d'affectation dans leurs vœux.

L'extension se fait à partir du premier vœu et avec le plus petit barème de tous les vœux exprimés :

- sur les postes en établissement du département du 1^{er} vœu puis sur les postes en établissement dans l'ordre des départements ci-dessous,
- ensuite sur les zones de remplacement du département du 1^{er} vœu puis sur les zones de remplacement des autres départements dans l'ordre des départements ci-dessous.

Département du 1 ^{er} vœu	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET
E	Indre	Loiret	Cher	Loir et Cher	Eure et Loir	Eure et Loir
X	Loiret	Loir et Cher	Loir et Cher	Indre	Loiret	Loir et Cher
T	Loir et Cher	Indre et Loire	Indre et Loire	Eure et Loir	Cher	Cher
E	Eure et Loir	Cher	Loiret	Loiret	Indre et Loire	Indre
N	Indre et Loire	Indre	Eure et Loir	Cher	Indre	Indre et Loire
S						
I						
O						
N						